



Sommaire

▲ Infos municipales P2/P3/P4/P5

▲ École primaire P6

▲ Social P7

▲ Culture P8

▲ Vie associative P8/P9/P10/P11

▲ Infos Saisonnières P11

▲ Infos pratiques P12



INAUGURATION CENTRE BOURG



En ce samedi 9 octobre, en fin de matinée, la place de l'Église était le cadre d'une animation inhabituelle. En effet, le maire Michel Germaneau, entouré de son conseil municipal et en présence de nombreux linarsais, accueillait des personnalités pour l'inauguration du nouvel espace et rappelait la genèse de ce nouvel aménagement.

Plus qu'un projet de municipalité, plus qu'un ouvrage conçu par un bureau d'études, plus que des travaux courants de voirie sur l'espace urbain, plus qu'un nouvel investissement public, plus qu'une simple place, ce lieu symbolise le cœur de Linars.

Monsieur le maire a remercié l'ensemble des artisans et entreprises qui ont œuvré à la réalisation des travaux ainsi que les financeurs pour leur contribution sans laquelle ce projet n'aurait pu voir le jour.

Nous remercions vivement les associations : Relaxations et Qi Qong, TATI, l'Atelier Audio Visuel de Linars, Tennis Club de Linars, qui ont apporté leur concours à l'organisation de cette cérémonie d'inauguration.





JOURNÉE NATIONALE DE LA CITOYENNETÉ

Le samedi 25 septembre dernier, les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants ont participé activement à la journée nationale de la citoyenneté. Cette journée nationale est l'occasion pour chacun, citoyens, associations, collectivités, etc... de s'engager dans une démarche volontaire au travers d'actions en faveur du mieux vivre ensemble, de la solidarité et de la mise en pratique des valeurs de la République Française.



Les dix jeunes élus ont voté favorablement et à l'unanimité pour participer à cette journée et ont décidé de ramasser les déchets sur les voies du bourg de Linars. Vous avez pu lire dans les différents lieux de la commune accueillant du public (Intermarché, boulangerie, pharmacie, maison médicale, cabinet du chirurgien dentiste, etc...) les affichettes invitant la population à se joindre à eux. Ils ont également diffusé cette information auprès de leurs camarades d'école.

Une dizaine d'adultes et presque autant d'enfants de la commune se sont joints à eux.

Une quinzaine de kilos de déchets ont été ramassés sur l'ensemble des rues et espaces publics de la commune. Cela peut paraître beaucoup, mais dans l'ensemble les participants ont trouvé une commune relativement propre. Il est bon de relever aussi ce qui est positif.

Nous remercions ces dix jeunes élus, Cloé, Justine, Lilou, Lily, Louann, Louca, Maël, Manon, Mélyne et Victor pour leur engagement lors de cette journée mais aussi tout au long de l'année au sein du Conseil Municipal des Enfants.

L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS DEVANT CHEZ-SOI

Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs est à la charge des habitants.

L'entretien des trottoirs devant chez-soi fait partie des obligations à respecter en tant qu'occupant d'un bien, que l'on soit locataire ou propriétaire de son logement, qu'il s'agisse d'une maison individuelle ou d'un lotissement. Pour une copropriété verticale (immeuble d'habitation de plusieurs étages), l'entretien incombe au syndicat de propriété.

L'entretien courant consiste à débarrasser les trottoirs de tout ce qui nuit à leur propreté et à leur salubrité par le désherbage, le balayage des feuilles et autres détritiques, en hiver le nettoyage de la neige et du verglas avec le saupoudrage de sel, de sable, de cendre ou de sciure de bois (à noter que le périmètre d'entretien des trottoirs va jusqu'au caniveau).

Responsabilité et risques encourus en cas d'incident

En cas de manquement à l'obligation d'entretien des trottoirs devant chez-soi, le risque d'accident est important. En présence de feuilles humides sur un trottoir, de neige, ou de verglas, les risques de chutes sont élevés pour les passants qui l'empruntent. Si une personne passe sur le trottoir devant chez-vous, tombe et se blesse, celle-ci peut engager des poursuites à votre encontre si vous n'avez pas respecté vos obligations d'entretien.



À NOTER : La loi interdit depuis 2017 l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques (herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, etc.) par les collectivités pour entretenir les espaces verts et la voirie. Même interdiction depuis le 1^{er} janvier 2019 pour les particuliers et jardiniers amateurs qui ne peuvent utiliser que des produits d'origine naturelle.

SÉCHERESSE

Suite au refus par l'État de reconnaître l'état de catastrophe naturelle sur la Commune (sécheresse) en 2016, le tribunal a annulé l'arrêté ministériel.

L'État a fait appel devant la Cour administrative de Bordeaux, qui lui a donné raison et a donc annulé le premier jugement, favorable à la Commune.

Par conséquent, pour l'année 2016, les habitants ayant relevé des dommages sur leurs habitations, du fait de périodes de sécheresse, ne peuvent malheureusement pas se prévaloir de l'état de catastrophe naturelle auprès de leur assureur.

Pour l'année 2019, la procédure de demande de reconnaissance est en cours auprès du Tribunal administratif de Poitiers, suite au nouveau refus de l'Etat de déclarer la Commune sinistrée.



DÉPÔT SAUVAGE DE DÉCHETS SUR LA COMMUNE

Un dépôt sauvage est un lieu où des déchets, de nature diverse, sont déposés plus ou moins régulièrement, en général par des particuliers inciviques.

Les terrains où sont effectués ces dépôts peuvent appartenir à des propriétaires privés ou bien à des propriétaires publics, notamment à la commune.

Il s'agit bien souvent de déchets liés à des travaux de construction mais aussi de déchets verts (résidus de tonte ou d'élagage) qui bien que de nature organique n'en sont pas moins néfastes pour l'environnement lorsqu'ils sont accumulés sans précaution.

L'abandon de déchets sur le terrain d'autrui ou sur la voie publique est une pratique prohibée par l'article 84 du règlement sanitaire départemental qui interdit tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritiques de quelque nature que ce soit. Cette infraction est réprimée selon des dispositions figurant au code pénal (articles R.632-1, R.635-8 et R.644-2) ; dans le cas où les déchets sont apportés à l'aide d'un véhicule, le contrevenant est ainsi passible d'une amende de 5^{ème} classe (1 500 euros) augmentée de la confiscation du véhicule.

Cette infraction peut être régulièrement relevée par le maire ou ses adjoints qui sont officiers de police judiciaire, dotés de compétences générales. Les gendarmes et agents de la police nationale sont également habilités à agir. Conformément à l'article L.541-3 du code de l'environnement, il est possible pour le maire, autorité compétente en la matière, de se rapprocher du détenteur ou du producteur de déchets concernés (s'il a pu être identifié...) afin de lui demander de faire évacuer ces déchets dans des installations disposant des autorisations nécessaires. S'il ne remédie pas à la situation, le maire peut le mettre en demeure d'assurer l'élimination des déchets puis si nécessaire faire les travaux d'office aux frais du contrevenant.

Pour vos déchets, vous disposez d'accès aux déchetteries :

Fléac : Du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

La Couronne : Du lundi au samedi de 8h30 à 17h30



CITYALL

La mairie lance son application mobile CityAll pour échanger avec vous, en temps réel depuis votre smartphone.

Vous pouvez vous connecter au compte de la mairie et rester informés de l'actualité de la commune. Vous recevrez également des alertes et des notifications en temps réel sur votre smartphone (alertes sanitaires, intempéries, événements...). Cette application est totalement gratuite.

Elle vous permet aussi d'effectuer des signalements pour participer à l'amélioration du cadre de vie, de répondre à des sondages, de consulter des informations sur les commerces et les associations de la ville.

CityAll est une application mobile utilisée par plus de 1000 collectivités en France.

CITYALL
DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE DE VOTRE VILLE

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Événements
- Travaux

Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !

Téléchargez gratuitement **CityAll** puis réinstallez votre ville

📱 [App Store](#) [Google Play](#)



CALITOM



Attention aux indésirables dans les sacs jaunes !

Cartons de déménagement, de livraison, câbles électriques, bâches en plastique... Tous ces déchets, trouvés dans les sacs jaunes, posent problème en centre de tri !

• Les cartons se recyclent, mais compte tenu de leur taille, **les gros cartons doivent être apportés en déchèterie** dans la benne carton. Dans les sacs jaunes

doivent être mis exclusivement : les cartonnets d'emballage des yaourts, des plats préparés..., les petits cartons d'emballage type paquet de céréales, de pâtes... ou encore les paquets de lessive...

• **Les câbles électriques usagés** ne peuvent être recyclés en centre de tri et engendrent des pannes techniques sur les chaînes de tri. Apportez-les en déchèterie.

Une filière spéciale permet de les valoriser en les recyclant. La gaine plastique sera séparée des éléments métalliques (plomb, étain, aluminium, fer, zinc...) et chacun des matériaux pourra ainsi être réutilisé.

• **Quant aux bâches en plastique**, qu'elles soient vertes, blanches, ou bleues, elles sont à déposer en déchèterie exclusivement !

Pour rappel, seuls les emballages et les papiers vont dans le sac jaune !



📌 Un doute concernant le tri de vos déchets ? Rendez-vous sur www.pluspropremaville.fr / Rubrique «Trier» ou consultez le guide du tri en téléchargement.

Plus d'infos sur www.pluspropremaville.fr (n° vert 0 800 77 99 20) ou www.calitom.com (n° vert 0 800 500 429)

NOUVEAU MAGASIN



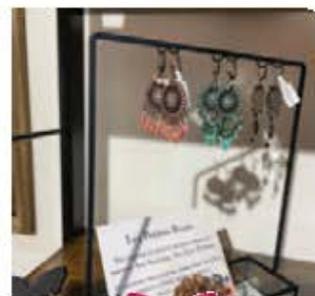
Depuis début octobre, là où se trouvait l'ancienne boutique de fleurs, une enseigne vient de s'installer,

By Maeline

Ce commerce propose des vêtements pour femme de la taille 42 à 60 ainsi que des accessoires de mode.

By Maeline est ouvert
les lundis, mardis et jeudis de 9h15 à 12h15
et de 14h15 à 18h45,
le vendredi de 10h à 18h30
et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Pour tout renseignement :
05 45 96 55 79





L'ÉCOLE FRANÇOIS LASSAGNE...

Rentrée des classes 2021 : une cascade de changements à l'école !

Une école 100 % connectée

Dans le cadre du plan de relance présenté par le Gouvernement, l'ambition de la commune pour un socle numérique a retenu toute l'attention de l'Etat.

Nous avons ainsi équipé 2 classes supplémentaires en vidéoprojecteurs, 2 PC mobiles pour les enseignants et 14 PC mobiles pour les élèves.

Dorénavant, toutes les classes, de la Petite section au CM2, sont connectées !

Ressources humaines

Mélissa Riffaud a intégré notre collectivité territoriale en tant que responsable de la vie scolaire. Elle assure, dorénavant, l'interface entre les agents des écoles et la Directrice générale des services.

Sécurité aux abords de l'école

Nos multiples sensibilisations au civisme des usagers - vitesse, stationnement, passage protégé... - restent malheureusement vaines !

Aussi, afin de garantir la sécurité de nos écoliers, la commune a revu le sens de circulation, installé un plateau ralentisseur devant l'entrée principale et a augmenté le nombre de places de stationnement.

... A 50 ANS !

L'école primaire de Linars porte le nom de François Lassagne.

- Pourquoi ? - Qui était-il ?

François Lassagne est le nom d'un ancien Maire de Linars de 1948 à 1971, soit pendant 23 ans.

Il est né le 21/06/ 1891 à Vitrac-St Vincent où ses parents étaient cultivateurs. Ceux-ci s'installèrent en 1902 à Fléac dans une métairie au Gaudier avec leurs 4 garçons et leurs 2 filles. François Lassagne travailla à la Poudrerie d'Angoulême comme soudeur.

De la classe 1911, il fut incorporé en 1912 puis participa à la guerre 14-18 comme ses 2 frères Jean et Auguste. Il obtint la Croix de guerre et la médaille militaire.

Au retour de la guerre, il se maria le 8 septembre 1919 et s'installa à Linars au bourg puis à Chevanon avec ses 2 fils René et Henri et sa fille Janine.

En 1929, à 38 ans, il fut élu conseiller municipal. C'était le seul poudrier, tous les autres élus étaient des cultivateurs. Il travailla avec le maire, Flavien Dagnaud et son adjoint Daniel Couprie.

En 1944, le 25 septembre, alors qu'Angoulême et la Charente venaient d'être libérées, le Gouvernement provisoire de la République Française sur proposition du Comité départemental de Libération de la Charente suspendit tout l'ancien conseil municipal et une nouvelle municipalité provisoire fut nommée en attendant la fin de la guerre. François Lassagne fut nommé maire-adjoint au côté du nouveau maire, Roger Augeraud et 10 autres membres du conseil. C'est en 1948 qu'il devint Maire de Linars à 57 ans. Il le restera jusqu'en 1971 à l'âge de 80 ans. Ses premiers adjoints le secondèrent avec enthousiasme : MM. Gaston Belaud, Henri Mousnier et Gaston Roussille. Petit à petit, il transforma la petite commune rurale qui passa de 500 habitants à plus de 1500. Il fallut développer l'électrification, entretenir et améliorer les chemins et les routes communales puis créer un réseau d'adduction d'eau potable avec une station de pompage vers Cheneuzac et un château d'eau à Fléac. Pour accueillir une nouvelle population, il aménagea le lotissement des Gaudiers puis un lotissement communal de 80 logements en 1966 et au milieu fut bâtie une école primaire de 6 classes qui accueillit ses premiers élèves en 1971. Cette réalisation publique aura donc 50 ans en 2021. En même temps, l'école de Chez Siret passera de 4 à 2 classes pour fermer définitivement en décembre 1980 alors que la nouvelle école maternelle, rue du Stade, ouvrira en janvier 1981.

Pour le remercier de son action publique, le nouveau conseil municipal mené par le nouveau maire, Gaston Roussille, donna à cette nouvelle école le nom de François Lassagne.



CARTE ÂGE D'OR

Le Centre Communal d'Action Sociale de Linars (CCAS) aide les personnes âgées de plus 65 ans dans leurs déplacements. Deux abonnements sont proposés, à savoir

✓ **AGE D'OR ZEN au prix de 107,10 euros par an**, valable aux heures Zen (lundi au samedi de 8h30 à 11h30, de 13h30 à 16h30 et de 18h30 jusqu'à la fin du service y compris dimanches et jours fériés sans restriction), sous conditions d'attribution :

- ◆ personnes non imposables sur le revenu = carte avec une participation du bénéficiaire fixée à
 - 30 % (si achat entre le 1^{er} janvier 2022 et le 30 juin 2022), soit 32,13 €
 - 50 % (si achat entre le 1^{er} juillet 2022 et le 31 décembre 2022), soit 53,55 €
- ◆ personnes imposables sur le revenu = carte avec une participation du bénéficiaire fixée à
 - 70 % (si achat entre le 1^{er} janvier 2022 et le 30 juin 2022), soit 74,97 €
 - 80 % (si achat entre le 1^{er} juillet 2022 et le 31 décembre 2022), soit 85,68 €

✓ **AGE D'OR au prix de 214,20 euros par an**, sous conditions d'attribution :

- ◆ personnes non imposables sur le revenu = carte avec une participation du bénéficiaire fixée à 80 %, (achat entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022), soit 171,36 €,
- ◆ personnes imposables sur le revenu = aucune participation du CCAS.



En cas de création, pour ces deux types de cartes, le CCAS prendra en charge les frais (8€), pour les personnes non imposables.

Les cartes sont distribuées par la STGA aux personnes munies d'un bon de commande établi par la commune.

Pour nos aînés

DISTRIBUTION DE CHOCOLATS

Le **samedi 4 décembre**, toutes les personnes âgées de 80 ans et plus se sont vues remettre, à domicile, un ballotin de chocolats de Noël par les membres du conseil municipal, les membres du CCAS et les jeunes élus du conseil municipal des enfants.



DISTRIBUTION DES COLIS

L'incertitude de l'évolution de la pandémie de Coronavirus qui sévit depuis deux ans, et les décisions gouvernementales relayées par le Préfet de département, n'ont pas permis à la municipalité de préparer le traditionnel repas des aînés offert aux anciens de la commune. Nous en sommes vraiment désolés. Ce repas est l'occasion pour chacun de se rencontrer et de partager un moment de convivialité. Il faut savoir que la préparation d'une telle manifestation s'organise des mois à l'avance et que le choix des prestataires de spectacles, du traiteur doivent être réglés au plus tard dans l'été.

Afin de compenser l'absence de ce moment de partage, la commune a offert à chaque aîné concerné, un colis garni, avec des produits de qualité.





MÉDIATHÈQUE

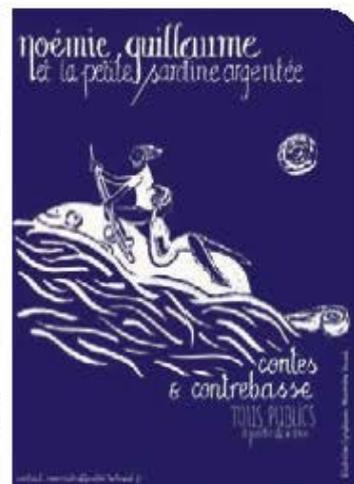
Jeudi 30 septembre, dans la salle des fêtes Julien Gimenez, la médiathèque La Source a accueilli un conte musical intitulé « la petite sardine argentée ». Plus de 70 personnes (enfants et adultes confondus) sont venus écouter les aventures de Noémie Truffaut et de Guillaume Audran accompagnés de leur « petite » sardine (la contrebasse). Quel plaisir de pouvoir de nouveau participer au Festival Au Fil du Conte après ces mois où la culture était en berne !

La vie reprend son cours à la médiathèque : les enfants du groupe scolaire François Lassagne et les bébés des assistantes maternelles ont retrouvé leurs rendez-vous mensuels pour les uns et hebdomadaires pour les autres. Le café lecture se réunit le 2^{ème} jeudi du mois.

Tous ces moments d'échange sont précieux et appréciés des participants et de la bibliothécaire.

Pour rappel, la médiathèque est ouverte à tous sur présentation du pass sanitaire dès 12 ans :

Mardi, jeudi et vendredi 15H-18H / mercredi 10H-12H 13H30-18H / samedi 10H-13H. (05 17 20 49 29)



LES SOIRS BLEUS

Près de 100 personnes sont venues applaudir le groupe de musique TRIO IFRIQIYA vendredi 24 septembre 2021 à la salle Julien GIMENEZ dans le cadre des soirs bleus organisés par la municipalité, en partenariat avec GrandAngoulême.

Très heureux de se retrouver pour ce spectacle, le premier organisé sur la commune depuis le début de la crise sanitaire, les spectateurs ont apprécié les quatre membres du groupe, Fayçal, Didier, Emile et Jérémie qui les ont embarqués pour un voyage musical éblouissant à la croisée de l'Orient, de l'Afrique et de l'Europe.

VIE ASSOCIATIVE

ATELIER D'ARTS CRÉATIFS

L'atelier d'arts créatifs de Linars a repris ses activités.

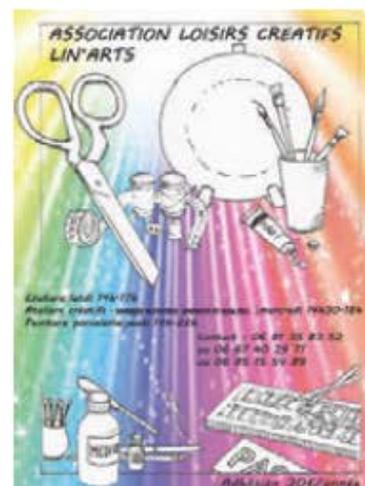
Nous vous accueillons les lundis de 14h à 17h pour la couture les jeudis pour la décoration sur porcelaine, à partir de 14h.

Nouveauté cette année : les mercredis de 14h à 18h, de multiples activités sont proposées :

aquarelle, acrylique, mosaïque, confection d'objets en bois, petits bricolage divers, poterie, scrap, etc etc . **Cet atelier peut recevoir parents et enfants.**

Je vous invite à nous rendre visite, un petit café vous sera offert.

A bientôt





ADEL



C'est avec grand plaisir et soulagement que l'association a pu reprendre les cours à la salle de danse, dès la rentrée de septembre. Ce mois est un moment privilégié pour les anciennes qui apprécient de pouvoir s'adonner à leur pratique favorite : danse classique ou jazz ou contemporaine ...

C'est aussi un moment très important pour les nouveaux adhérents puisqu'ils peuvent faire une séance d'essai gratuite, qui permet de confirmer ou non leur intérêt pour la danse.

Comme chaque année, Isabelle propose des cours dans différentes disciplines : la danse classique, la danse contemporaine, le jazz dance, les pointes, la barre à terre, les variations du répertoire classique et la mise en forme adultes.

Les enfants peuvent pratiquer à partir de l'âge de 4 ans.

Les autres niveaux s'adressent aux adolescents et aux adultes.

Il reste encore des places dans certains créneaux, alors n'hésitez pas à venir vous renseigner auprès d'Isabelle à la salle de danse (derrière la salle Julien Gimenez) aux heures suivantes :

- **Pour la mise en forme adultes :**

- Les mardis de 10h à 11h30

- **Pour toutes les autres disciplines :**

- Les mardis, mercredis et vendredis à partir de 17h,
- Les samedis de 16h30 à 19h.

L'ADEL espère profondément que la période très compliquée que nous venons de passer, est derrière nous. La pratique de la danse est une discipline exigeante qui demande de l'assiduité. Aussi, si la situation sanitaire nous permet de pratiquer sur la saison 2021-2022 sans interruption, nous avons bon espoir de pouvoir faire un spectacle de fin d'année à Linars. Nous aurons l'occasion d'en reparler, dans une prochaine édition du Linars Liaison.

Pour tous renseignements : Michèle Delteil : 05 45 91 13 26 // 06 35 52 66 03 // adel.linars@gmail.com

CLUB MUSICAL DE LINARS

Le club musical a fait sa rentrée début septembre dans les salles au 1^{er} étage de la médiathèque. Cette rentrée a été très importante pour le club qui a fonctionné en mode dégradé pendant 1 an ½. Nous espérons tous que cette période difficile soit derrière nous afin de pouvoir aller de l'avant et pouvoir mettre en place de nouveaux projets. Nous remercions vivement nos adhérents qui, malgré ces conditions particulières, nous ont renouvelé leur confiance et ont repris le chemin des salles de cours.

L'assemblée générale du début d'année 2021 n'ayant pas pu se faire en janvier pour cause de confinement, s'est tenue le vendredi 15 octobre.

Lors de cette assemblée générale, une adhérente a souhaité rejoindre les membres dirigeants. Nous remercions chaleureusement Stéphanie Lavigne qui vient étoffer le bureau de l'association. Cette AG a été suivie d'une assemblée générale extraordinaire car l'association avait besoin de modifier les statuts. La prochaine AG reprendra un rythme normal et aura lieu fin janvier 2022. Nous espérons vous y voir nombreux pour discuter avec nous du fonctionnement, des projets ... ou apporter des idées nouvelles.

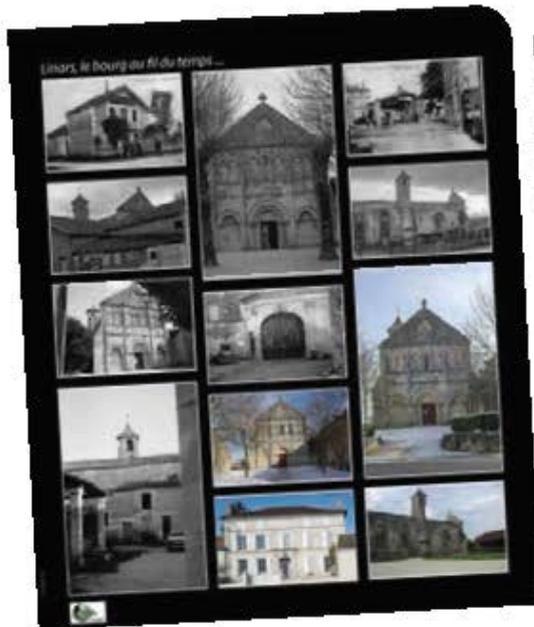
Les projets discutés lors de cette prochaine AG vont seront expliqués dans un prochain Linars Liaison.



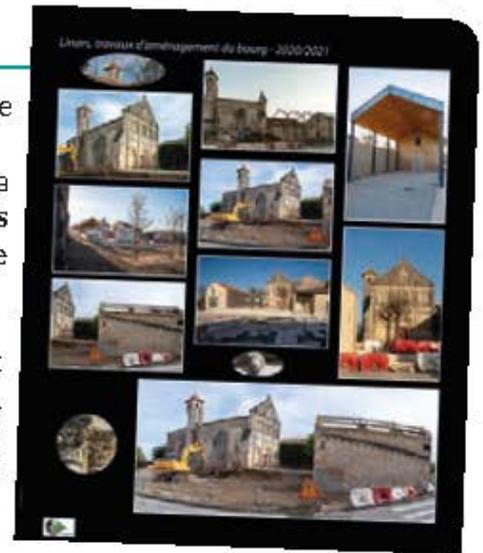


AAVL

L'Atelier Audio-Visuel de Linars (AAVL) a pour objet « d'initier et de développer toute forme d'action concernant la photographie et la vidéo ». Les membres de l'AAVL ont poursuivi leurs activités associatives pendant la pandémie de la « COVID 19 » grâce au logiciel « Zoom » mais ils sont très heureux d'avoir repris en présentiel, début septembre 2021, dans leur local de « la Maison de la Petite Fouillère » à Linars.



Nos photographes amateurs reprennent avec envie, la formation théorique, pratique et les sorties photos alors que les vidéastes s'initient aux montages de diaporamas ou de films.



Ils ont répondu à l'invitation de la municipalité pour l'inauguration de la « place de l'Eglise » de Linars le 9 octobre 2021 et pour l'occasion ont présenté deux grands panneaux contenant les images « du bourg au fil du temps » et de l'évolution des « travaux d'aménagement du bourg-2020/2021 ».

Lors de l'inauguration, ils ont fait de nombreux clichés des animations et des commerçants du marché ainsi que des temps forts de cette manifestation avec le « coupé du ruban » par les élus et la découverte de la plaque inaugurale « Place de l'Église » par Monsieur le Maire de Linars.

CLUB DU 3^{ÈME} ÂGE

Le club du 3^{ème} âge de Linars a repris ses activités le jeudi 14 octobre, après une petite réunion d'informations. Quelques sorties seront proposées dans l'année, ce qui n'est pas facile vu l'âge des adhérents...

Nous espérons l'arrivée de nouvelles adhésions.

Pour ce faire, vous pouvez contacter la présidente, Any Lamoureux : Tél. : 06 83 96 04 38

COMITÉ DES FÊTES ET D'ANIMATIONS CULTURELLES

Après une annulation en 2020 pour cause de COVID,
le réveillon organisé par le CDFAC
aura bien lieu le 31 décembre dans la salle Julien Gimenez.

73 € par personne vins compris



Réservation obligatoire : 05 45 91 10 96 ou 06 05 31 90 51

Plus d'info sur www.ipc16.com/cdfac





STÉPHANE LE JARDINIER

Bonjour à toutes et à tous,

Après ce bel été indien fort agréable, nous arrivons maintenant à l'automne, avec son lot de brouillards matinaux et ses journées de plus en plus courtes.

Que faire au jardin durant ces belles journées à venir avant la période de repos hivernal ?

Vous pouvez :

- Planter les bulbes de printemps (crocus, narcisse, jacinthe, tulipe...), ils vous apporteront une floraison à une période où peu de végétaux fleurissent. N'hésitez pas à le faire dans des jardinières que vous installerez devant votre fenêtre de cuisine ou votre entrée.
- Compléter vos massifs d'arbustes avec des vivaces ou le pied des arbres par des pensées, primevères, myosotis, qui assureront un fleurissement tout l'hiver.
- Tailler les vivaces fanées et les diviser si elles deviennent trop envahissantes. Vous pouvez utiliser ces tailles en les laissant au pied afin de les protéger du froid.
- Profiter du dernier passage de la tondeuse pour conserver les tontes de pelouse et les feuilles tombées afin de créer des tapis naturels de protection dans vos massifs. Garder le surplus pour les mettre sur le tas de compost.
- Rentrer les plantes frileuses qui craignent le gel comme les géraniums, et certains fuchsias.
- Planter des arbres fruitiers. Préparer des fosses de plantation pour une meilleure reprise sans oublier d'arroser copieusement lors de celle-ci car il ne doit pas rester de poche d'air au niveau des racines.
- Semer des engrais verts au potager après les dernières récoltes (colza, moutarde...). Planter des fèves car elles serviront également d'engrais vert : ses racines enrichissent le sol en fixant l'azote de l'air. De plus, une fois la plante coupée, elle pourrit rapidement et se transforme en compost.

Bel automne à vous !!!



MAISON MÉDICALE ET SOCIALE

Médecins :

Dr Solenn CARLHANT
09 86 69 90 35

Dr Jean-Louis GALEA
05 45 90 06 53

Sage Femme :

Gwenola GRIFFON
Nathalie MICHENET
07 82 50 38 23



Adresse : Allée Simone Veil - 16730 Linars

Psychologue :
Amélie DUMAINE
06 73 27 07 68

Ostéopathe :
Lucie ARNAUD
06 89 84 00 65

Infirmiers :

Ludovic GERBOU
Elodie GERBOU
Cendrine LETESSIER
Amandine HENNEQUIN
05 45 91 07 13

Kinésithérapeutes :

Christelle BOUCAYS
Elodie DECEMME
05 45 20 17 49

Médecin :

Dr Stéphane GALUT
3, rue de Fléac
05 45 91 23 24

Dentiste :

Dr Pierre COUTURIER
5 rue de Fléac
05 45 91 02 36

Pharmacie :

Antoine BOUDET
3, rue des Boisdons
05 45 91 03 07

Hôpital :

**Centre Hospitalier
d'Angoulême**
16470 Saint-Michel
05 45 24 40 40

Centre Anti-Poison :

05 56 96 40 80

Omega:

Médiation sociale
05 45 38 69 83

ÉCOLE PRIMAIRE FRANÇOIS LASSAGNE

• **Direction de l'école primaire**

M. Fabrice PIOUS
Tél. : 05 45 91 05 61
E-mail : ce.0160835w@ac-poitiers.fr

• **Restaurant scolaire et accueil périscolaire
de l'école élémentaire :**

Tél. : 05 45 91 15 31

• **École maternelle**

• **Restaurant scolaire et accueil périscolaire :**

Tél. : 05 45 91 12 15

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Jeu. entre 19h et 20h : bacs et sacs jaunes
Lun. avant 6h : bacs et sacs noirs



DÉCHETTERIE DE FLÉAC

Tél. : 05 45 91 21 08

Horaires d'été du 15 mars au 14 octobre :

du lundi au vendredi : 8h30-12h - 14h-18h

Samedi : 8h30-12h et 14h-18h30

Fermée le dimanche et jours fériés

Horaires d'hiver du 15 octobre au 14 mars :

du lundi au vendredi : 9h00-12h - 14h-17h30

Samedi : 8h30-12h et 14h-18h30

Fermée le dimanche et jours fériés

SERVICES DE BUS STGA

Lignes N°1 et 23
Scolaires : 52 - 54 - 55 A - 55



MAIRIE

Tél. : 05 45 25 15 15 - mairie@linars.fr - www.linars.fr

⚠ Changement d'horaires à partir du 1^{er} janvier 2022

Horaires : Lundi/Mercredi/Jeu/Vendredi

8h45-12h30 / 13h30-17h - Fermé le mardi

Astreinte soir, week-end et jour férié : 07 72 45 05 53

MÉDIATHÈQUE

Tél. : 05 17 20 49 29

Mardi - Jeudi - Vendredi : 15h-18h

Mercredi : 10h-12h et 13h30-18h

Samedi : 10h-13h

**Pour connaître le médecin et la pharmacie
de garde, appelez le 15 ou la gendarmerie.**

NUMÉROS D'URGENCE



Directeur de la publication :
Michel GERMANEAU

Comité de Rédaction :

Loïc BOULANGER • Daniel LAGARDE • Francis CALVET
Florence DAVID • Stéphane SACKSICK • Cédric SURBIER
Nadège DENIBEAU • Stéphane BALUCZYNSKI

Conception - Impression :

Imprimerie COUIDAT

Tél. : 05 45 95 69 33 - contact@imprimeriecouvidat.com